

PTS-Ref



LOGIN

J'ai mon utilisateur et mot de passe

Utilisateur

Mot de passe



Secteur ARBITRAGE

INTRODUCTION

Utilisation de PTS-Ref
pour l'ensemble du secteur arbitrage

Le logiciel PTS REF sert à:

- ▶ Assigner les matchs (*assignateur*)
- ▶ Confirmer ou refuser les matchs (*arbitres*)
- ▶ Homologuer les résultats (*arbitres*)



PTS-Ref

RESSOURCES sur le SITE ARSC

<http://soccerconcordia.ca/arbitrage/view/pts-ref/>

- ▶ Manuel d'utilisation (2018) *(par TSI Sports)*
- ▶ Vidéos Didactiques *(par l'ARS Laval)*
- ▶ Consignes ARSC sur PTS-Ref *(par l'ARS Concordia)*



MANUEL d'UTILISATION

http://soccerconcordia.ca/uploads/pdfs/Manuel_-_PTS_REF_Arbitre_2018-19.pdf



TSI SPORTS (2017) INC



Manuel d'information pour l'arbitre



VIDÉOS DIDACTIQUES

(→ ancienne version de PTS-Ref... mais toujours utiles)

- ▶ 1^{ère} connexion sur PTS-Ref
- ▶ Mettre disponibilités sur PTS-Ref
- ▶ Confirmer ou refuser des matchs
- ▶ Entrer résultats de match



AJOUTS IMPORTANTS ARSC

Les pages suivantes contiennent des
RAPPELS IMPORTANTS
sur certains points mentionnés
dans le [Manuel d'Utilisateur](#)
de PTS-REF par TSI Sports



INFOS à mettre à jour

- ▶ À la 1^{ère} connexion, PTS-REF va vous demander de **mettre à jour vos informations**
- ▶ Il est très important de remplir toutes les informations correctement (surtout votre **courriel**)
- ▶ Dans le cas de ***changement de courriel*** en cours de la saison:
 - *Modifiez votre profil PTS-Ref*
 - **ENVOYEZ UN COURRIEL** à mpantanella@soccerconcordia.ca pour qu'il mette à jour sa mailing list (Excel) !!



DISPONIBILITÉS

- ▶ Chaque mois, l'arbitre a la responsabilité de nous faire parvenir, via le système PTS-REF, ses DISPONIBILITÉS
- ▶ Prendre note que si vous n'entrez aucune disponibilité, vous n'aurez aucun match !!
- ▶ Vous devrez ensuite *tenir régulièrement à jour* ces disponibilités! S'il y a un changement dans votre emploi du temps, **corrigez PTS le plus vite possible!**



CONFIRMER matches

- ▶ Une fois l'assignation faite par l'assignateur, un courriel vous sera envoyé et vous pourrez aller visualiser l'assignation sur PTS-Ref
- ▶ Vous devez par la suite **CONFIRMER** ou **REFUSER** vos matchs
- ▶ Si vous avez à *refuser* un match (CAS EXCEPTIONNELS uniquement!!), il faut sélectionner une raison dans PTS
 - *"Je n'avais pas correctement réglé mes disponibilités"* ne fait pas partie des options sélectionnables, **ET N'EN FERA JAMAIS PARTIE**
- ▶ En plus de sélectionner la raison, **nous vous conseillons fortement** d'écrire aussi un courriel à l'assignateur (karim@domfoam.com) pour expliquer en détail les raisons du refus
 - **SI VOUS NE LE FAITES PAS** et vous refusez trop de matchs, **vous risquez qu'on ne vous assigne PLUS AUCUN MATCH**



GARDEZ vos FEUILLES de MATCH !

- ▶ L'arbitre doit quitter le match avec, en sa possession, DEUX feuilles de matchs (la grande partie détachable de chacune des équipes)
- ▶ Il est de la responsabilité de l'arbitre de conserver, durant l'ensemble de la saison (minimum un (1) AN), la totalité des feuilles de matchs qu'il a arbitré
 - L'ARSC peut – en tout temps – demander à un arbitre de lui fournir une feuille de match.

(Ceci se fait pour des raisons administratives, de plainte / protêt, etc.)



ENTRER RÉSULTATS

- ▶ L'arbitre central (ou principal) du match est dans l'obligation d'**entrer les résultats du match arbitré sur PTS-Ref dans les 48 heures** suivant la fin du match
- ▶ L'homologation du match confirme que c'est bien vous qui avez fait le match
- ▶ Une *amende* sera imposée pour tout résultat non-rentre (matchs non-homologué) dans le délai imparti.



ENTRER RÉSULTATS

INFORMATIONS à remplir (pour les DEUX (2) équipes)

- ▶ Cocher *joueurs / entraîneurs* qui ont participé au match
- ▶ Inscrire les *marqueurs*
- ▶ Inscrire les *cartons jaunes* ou *rouges* (si applicable)
- ▶ Inscrire « observations de l'arbitre » (si applicable)
- ▶ Cliquer sur ENREGISTRER

- ▶ En cas de **carton rouge (expulsion)**, vous DEVEZ aussi remplir un rapport disciplinaire, qui s'ouvrira à la prochaine page
- ▶ L'explication des expulsions est obligatoire en suivant le guide ci-dessous:

http://soccerconcordia.ca/uploads/pdfs/ARSC-Arbitrage__DISCIPLINE__Rediger-un-Rapport-Disciplinaire.pdf

